

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 7 octobre 2015 :

Convocation du 30 septembre 2015.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Marc PORTIL et Dominique CHANSARD

Excusé(s) : Jacques LARNAUDIE-JOLY (a donné procuration à M. RICHARD), Samantha KEULEN

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'encaissement d'un chèque des assurances GRPT MGL Gareyte, d'un montant de 387,55 € correspondant au remboursement suite à la résiliation du contrat du tracteur. Le conseil prend acte.

M. GARRIGUE présente à l'ensemble du conseil municipal un courrier de M. LACROIX, trésorier, en date du 7 septembre 2015, relatif à la dissolution des budgets CCAS. L'article 79 de la loi Notré n°2015-991 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et publiée au Journal officiel le 8 août 2015, permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil municipal et ainsi d'exercer directement la compétence au sein de leur budget principal. Le conseil municipal donne un avis favorable pour la dissolution des budgets CCAS.

M. GARRIGUE informe qu'un syndicat mixte fermé à la carte, dénommé « Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord » fait l'objet d'un projet de création. Ce syndicat est un établissement public dont les champs d'intervention seront de contribuer au développement et à l'aménagement durable du territoire et de favoriser la solidarité entre le milieu rural et le milieu urbain. Les membres du conseil municipal autorisent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Vernois et de la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe au futur Syndicat Mixte et approuvent les statuts dudit Syndicat.

Suite à l'adhésion au Syndicat Mixte, M. GARRIGUE informe qu'il est nécessaire de transférer des compétences de la CCPVTT au Syndicat Mixte Fermé à la carte du Pays de l'Isle en Périgord. Les blocs de compétences concernés sont les suivants :

- « Aménagement de l'espace » (élaborer, approuver, mettre en œuvre, réviser, modifier et évaluer le Schéma de Cohérence Territoriale)
- « Action de développement économique » (porter des actions de développement économique ; participer à des études préalables à la définition d'un projet de territoire en vue de la signature des procédures contractuelles proposées notamment par la Région, l'Etat, l'Europe et le Département le cas échéant ; participer, bénéficier et contribuer à des politiques contractuelles ; soutenir la mise en œuvre d'actions communales ; répondre à des appels à projets concourant au développement territorial ; concevoir et mettre en œuvre des actions de communication ; mettre en œuvre des actions de valorisation du et des savoir-faire locaux)
- « Création Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées » (réaliser les études préalables et mettre en œuvre des maîtrises d'ouvrage collectives en faveur du logement privé).

Le conseil municipal autorise la CCPVTT à transférer les compétences détaillées ci-dessus au futur Syndicat Mixte.

Points divers :

- Concernant la grange, M. GARRIGUE demande l'autorisation d'acheter le matériel pour la pose de la clôture.
- Concernant le devis pour l'électricité, l'entreprise GUYOT est retenue. Les travaux concernent l'éclairage et la mise aux normes du tableau de l'église, la fourniture d'un onduleur pour la mairie, l'éclairage intérieur et extérieur et la mise en place d'un tableau électrique pour le local technique (grange). Le montant des travaux s'élève à 3 112.60 € HT.
- Concernant les assurances, AXA a révisé ses tarifs (2 911.98 € contre environ 6 000 € actuellement, à garanties égales) pour les dommages aux biens (bâtiments communaux) et responsabilité civile.
- Concernant le mur du cimetière, l'entreprise Coursac BTP interviendra courant octobre.
- Suite à une demande de Mme MARTIN DARMON, la mairie envisage de délimiter un espace pour un carré juif. De même, des demandes de devis sont en cours pour la création d'un columbarium.
- Une demande de devis a été effectuée pour refaire le crépi de la maison de la commune.
- Pour la route de Blouze (route commune à Chalagnac et Coursac), un devis a été réalisé par l'entreprise Bellot, le montant s'élève à 8 198 .40 € pour 400 mètres linéaires. Le coût est trop élevé. M. GARRIGUE va se rapprocher de la mairie de Coursac afin de faire chiffrer la réfection de cette route par son service voirie et voir s'il est possible que la commune de Coursac y participe pour moitié.
- La route de Puychicout va faire l'objet de fourniture et de mise place de calcaire pour un montant de 1 400 € HT.
- Pour l'année 2016, il est envisagé de rénover la salle des fêtes (bloc cuisson et hotte).
- Une indemnité d'administration et de technicité est à l'étude concernant le personnel de catégorie C. La décision sera prise au prochain conseil.
- Le 1^{er} octobre 2015, en présence de lieutenant Jean-Michel TOSONI et du lieutenant Brice BARBIER, sapeurs-pompiers au SDIS 24, Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE et Fanny CORNUT sont allés sur le terrain afin de voir les points d'eau naturels susceptibles d'être répertoriés auprès du SDIS pour les interventions éventuelles lors de feux d'habitation ou de forêts sur la commune. Ce travail doit permettre la mise en place de poteaux, de bâches et la signature de convention entre la commune et les propriétaires d'étangs faisant l'objet de point stratégique, dans la mesure du possible.

La séance est levée à 22 H 45.